RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE CORREZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT

Délibération n° 2023-10

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20230215-2023-10-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Nombre de Conseillers:
En exercice 14
Présents 11
Votants 12
Pouvoir de M. MARTY à M. BEYNET

Objet : Participation financière mission locale 2023
L'an deux mil vingt-trois, et le quinze février à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune de DAMPNIAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 février 2023
Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER et POIRIER.
Absents excusés : Mme RAYNAL, M. MARGERIT et M. MARTY
Secrétaire de Séance : Mme CHABOT

****

Le maire rappelle que la commune adhère depuis de nombreuses années à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de l'arrondissement de Brive.

Il ajoute que le contexte de crise grave que nous connaissons aujourd'hui, il est plus que jamais indispensable de poursuivre et d'intensifier les actions facilitant l'accès à l'emploi des jeunes.

Il précise que la base de la cotisation repose sur la population légale en vigueur au 1er janvier 2023 soit 715 habitants avec une cotisation de 0,85 €. Le montant pour l'année 2023 s'élève à 607,75 €.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler pour 2023 son adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes et donne pouvoir au maire de procéder au versement de cette cotisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,

MAIRIE DE DAMPNIAT CORREZE

Jean-Pierre BERNARDIE